

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Délib.2010.54 Délibération pour prolongation du délais de raccordement au réseau d'assainissement en application de la loi L1331-1 code santé publique.doc

L'an deux mille dix et le cinq octobre,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation : 29 septembre 2010

Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Franck DENOLLY, Guy BATTAGLINI, Eric CLO Stéphane JODAR, Pierre VALVERDE

Mesdames Daphné GAULT, Annick MOURARET, Sylviane VANEL, Sylviane MONNOT, Noélie LASCOLS

Absent excusé : Michel RODEL

Secrétaire de séance : Michel CROS

Pouvoir de Michel RODEL à Pierre VALVERDE

Monsieur le Maire explique qu'aux termes de la loi L1331-1 du code de la santé publique, le raccordement des immeubles aux réseaux publics de collecte disposés pour recevoir les eaux usées domestiques et établis sous la voie publique à laquelle ces immeubles ont accès soit directement, soit par l'intermédiaire de voies privées ou de servitudes de passage, **est obligatoire dans le délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau public de collecte.**

La dernière tranche d'assainissement réalisée au cours du précédent mandat a été livrée à la commune en septembre 2007, ce qui implique que tous les raccordements devaient être réalisés pour septembre 2009 au plus tard.

La quasi-totalité des immeubles concernés est à ce jour raccordée.

Monsieur le Maire souhaite prendre un arrêté qui donnerait un délai supplémentaire de 2 ans aux propriétaires des immeubles non encore raccordés, ce qui repousserait la date limite de leur raccordement à septembre 2011 pour la tranche 2007.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- ♦ **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire :
Patrick BARRAUD**